

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.10.2017

Numéro de version 1801

Révision: 26.10.2017

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Dentacid**  
Code du produit: 3010-0433

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation: Pas d'autres informations importantes disponibles.  
Produit de mélange

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: Fournisseur: SIRONA Dental Systems GmbH  
Fabrikstraße 31  
D-64625 Bensheim  
<http://www.sirona.de>  
Telefon: +49(0)6251/16-1670  
Telefax: +49(0)6251/16-1818

Producteur: Graichen Produktions-und Vertriebs-GmbH  
Darmstädterstraße 127-129  
D-64625 Bensheim  
Germany  
Tel.: +49 6251 73103  
Fax: +49 6251 77901  
E-Mail: [ehs@graichen-bensheim.de](mailto:ehs@graichen-bensheim.de)  
[www.graichen.net](http://www.graichen.net)

Service chargé des renseignements: Département "sécurité des produits"

1.4 Numéro d'appel d'urgence: Service de consultation en cas d'intoxication university Mainz +49(0)6131/19240  
Information de poison: +49(0)700/GIFTINFO

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008  
Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.  
Acute Tox. 3 H331 Toxique par inhalation.  
Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008  
Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS05 GHS06

Mention d'avertissement

Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Ameisensäure  
éthylène-glycol  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H331 Toxique par inhalation.  
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Mentions de danger

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.  
EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Indications complémentaires:

### 2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.  
vPvB: Non applicable.

(suite page 2)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.10.2017

Numéro de version 1801

Révision: 26.10.2017

**Nom du produit: Dentacid**

(suite de la page 1)

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Composants dangereux:

CAS: 64-18-6	Ameisensäure ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Acute Tox. 3, H331; ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302	50-100%
CAS: 107-21-1 EINECS: 203-473-3	éthylène-glycol ⚠ STOT RE 2, H373; ⚠ Acute Tox. 4, H302	<2,5%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.  
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.  
Ne retirer la protection respiratoire qu'après avoir retiré les vêtements contaminés.  
Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Après contact avec la peau:

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.  
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec les yeux:

Un traitement médical immédiat est nécessaire car des brûlures non traitées provoquent des plaies difficilement guérissables.

Après ingestion:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Consulter immédiatement un médecin.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Dyspnée  
Crampes  
Risque d'évanouissement.

Risques

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone (CO)

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Porter un appareil de protection respiratoire.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Diluer avec beaucoup d'eau.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter de verser ou de pulvériser dans des locaux fermés.  
En cas de dilution, toujours verser le produit dans l'eau et pas le contraire.  
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Préventions des incendies et des explosions:

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

(suite page 3)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.10.2017

Numéro de version 1801

Révision: 26.10.2017

### Nom du produit: Dentacid

(suite de la page 2)

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

· Stockage:  
· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.

· Indications concernant le stockage commun:  
Ne pas stocker avec les aliments.  
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

· Autres indications sur les conditions de stockage:  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil  
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

#### 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:  
64-18-6 Ameisensäure  
MAK 9,5 mg/m<sup>3</sup>, 5 ml/m<sup>3</sup>  
MAK(TRGS 900) 9,5 mg/m<sup>3</sup>, 5 ml/m<sup>3</sup>  
Y; DGF, EU

#### 107-21-1 éthylène-glycol

VME	Valeur momentanée: 104 mg/m <sup>3</sup> , 40 ppm Valeur à long terme: 52 mg/m <sup>3</sup> , 20 ppm risque de pénétration percutanée
-----	---

· DNEL

#### 107-21-1 éthylène-glycol

Dermique	DNEL Long-term - systemic effects	106 mg/kg bw/day (---)
Inhalatoire	DNEL Long-term - systemic effects	35 mg/m <sup>3</sup> (---)
	DNEL Long-term - local effects	35 mg/m <sup>3</sup> (---)

· PNEC

#### 107-21-1 éthylène-glycol

PNEC Soil (Boden)	1,53 mg/kg (---)
PNEC Fresh water sediment (Süßwassersediment)	20,9 mg/kg (---)
PNEC freshwater (Süßwasser)	10 mg/l (---)
PNEC marine water (Meerwasser)	1 mg/l (---)

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

· Equipement de protection individuel:  
· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

Filtre provisoire:

· Protection des mains:

Gants résistant aux acides

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Gants en néoprène

Caoutchouc fluoré (Viton)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux  $\leq$  0,7 mm 480min (8h) EN374

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 374, section III ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est

(suite page 4)

FR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.10.2017

Numéro de version 1801

Révision: 26.10.2017

### Nom du produit: Dentacid

(suite de la page 3)

- Protection des yeux:
- Protection du corps:

recommandée.  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.  
Lunettes de protection hermétiques  
Vêtements de travail protecteurs

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales

- Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: Rouge

- Odeur:

Acre

- Seuil olfactif:

Non déterminé.

- valeur du pH à 20 °C:

1,6

- Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: - 25 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 100 °C

- Point d'éclair

71 °C

- Inflammabilité (solide, gaz):

Non applicable.

- Température d'inflammation:

500 °C

- Température de décomposition:

Non déterminé.

- Température d'auto-inflammabilité:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

- Propriétés explosives:

Non déterminé.

- Limites d'explosion:

Inférieure: 15,0 Vol %

Supérieure: 47,0 Vol %

- Pression de vapeur à 20 °C:

28 hPa

- Densité à 20 °C:

1,15 g/cm<sup>3</sup>

- Densité relative

Non déterminé.

- Densité de vapeur:

Non déterminé.

- Taux d'évaporation:

Non déterminé.

- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Entièrement miscible

- Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Non déterminé.

- Viscosité:

Dynamique:

Non déterminé.

- Teneur en solvants:

Solvants organiques: 0,0 %

Eau: 22,3 %

Teneur en substances solides: 2,5 %

- 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 10.2 Stabilité chimique

- Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Vives réactions au contact de l'air et d'agents d'oxydation.  
Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air.  
Réactions aux alcalis (lessives alcalines).  
Réaction aux amines.  
Réactions aux peroxydes.  
Réactions aux catalyseurs.

- 10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 10.5 Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Toxique par inhalation.

(suite page 5)

FR

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.10.2017

Numéro de version 1801

Révision: 26.10.2017

## Nom du produit: Dentacid

(suite de la page 4)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

### 64-18-6 Ameisensäure

Oral	LD50	1.200 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4h	7,4 mg/l (rat)

### 107-21-1 éthylène-glycol

Oral	LD50	5.840 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	9.530 mg/kg (rabbit)

- Effet primaire d'irritation: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque des lésions oculaires graves.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### · 12.1 Toxicité

#### 107-21-1 éthylène-glycol

Bacteria ISO 8192	1.995 mg/l (Bacteria)
-------------------	-----------------------

· Toxicité aquatique:

#### 107-21-1 éthylène-glycol

EC50 (48h)	>100 mg/l (daphnia magna/gr. Wasserfloh)
EC50 (96h)	6.500 mg/l (Desmodesmus subspicatus/Grünalge)
LC50 (96h)	72.860 mg/l (Fish)
NOEC	8.590 mg/l / 7d (daphnia magna/gr. Wasserfloh)
NOEC (Fish)	15.380 mg/l / 7d (Fish)

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales: Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.  
Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur de pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### · 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Catalogue européen des déchets

16 00 00	DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE
16 03 00	loupés de fabrication et produits non utilisés
16 03 05*	déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses

- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Les emballages non contaminés peuvent être traités comme des ordures ménagères.

(suite page 6)

FR

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.10.2017

Numéro de version 1801

Révision: 26.10.2017

## Nom du produit: Dentacid

· Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

(suite de la page 5)

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 No ONU**
- ADR, IMDG, IATA UN3412
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- ADR 3412 ACIDE FORMIQUE
- IMDG, IATA FORMIC ACID
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- ADR



- Classe 8 (CT1) Matières corrosives.
- Étiquette 8

· IMDG, IATA



- Class 8 Matières corrosives.
- Label 8
- **14.4 Groupe d'emballage**
- ADR, IMDG, IATA II
- **14.5 Dangers pour l'environnement:**
- Marine Pollutant: Non
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Matières corrosives.
- Indice Kemler: 86
- No EMS: F-A,S-B
- Segregation groups Acids, acids
- Stowage Category A
- Stowage Code SW2 Clear of living quarters.
- **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

- ADR
- Quantités limitées (LQ) 1L
- Quantités exceptées (EQ) Code: E2
- Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
- Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
- Catégorie de transport 2
- Code de restriction en tunnels E

- IMDG
- Limited quantities (LQ) 1L
- Excepted quantities (EQ) Code: E2
- Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
- Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
- "Règlement type" de l'ONU: UN 3412 ACIDE FORMIQUE, 8, II

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO H2 TOXICITÉ AIGUË
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
- RÉGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Service établissant la fiche technique: Département "sécurité des produits"
- Acronymes et abréviations: ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(suite page 7)

FR

**Fiche de données de sécurité  
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 26.10.2017

Numéro de version 1801

Révision: 26.10.2017

**Nom du produit: Dentacid**

(suite de la page 6)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
DOT: US Department of Transportation  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)  
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3  
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4  
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3  
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B  
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1  
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

. \* Données modifiées par rapport à la  
version précédente

FR